

**COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 10 novembre 2021**  
**Mairie – Salle 14**

**1. Vérification du quorum**

**Absents excusés :** M. Sylvain BARRIER, Mme Madeleine CHABANOLLE, M. Jacques GARCIA, Mme Gwendoline LEEHMAN, Mme Johanna MILLET, M. Bruno MOULIN

**Pouvoirs :** M. Sylvain BARRIER à Mme Julia TOUYARD  
Mme Madeleine CHABANOLLE à Mme Sylvie MARCOUX  
M. Jacques GARCIA à M. Emmanuel SALGADO  
Mme. Gwendoline LEEHMAN à M. Bruno DUFAURE DE CITRES  
Mme Johanna MILLET à François PAULLENARD  
M. Bruno MOULIN à M. Frédéric LARGERON

**2. Nomination du secrétaire de séance**

M. Rémy PANGAUD

**3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2021**

Adopté à la majorité (5 abstentions)

**4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- La Halle : Plans de sécurité : DESAUTEL (557.67 € HT.) et extincteurs : DESAUTEL (633.02 € H.T.)
- Acquisition défibrillateur La Halle : SCHILLER FRANCE (1 968.00 € H.T.)
- Relevé topographique Place du Senis et Place des Vallards : GEOLIS (1 250.00 € H.T.)
- Boulevard des Jardins : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la desserte par les réseaux des parcelles BC 892 et BC 893 : GEOLIS (1 650.00 € H.T.) et Mission de Maîtrise d’œuvre partielle pour l’aménagement d’une voie de desserte (avant-projet) sur l’emprise de la parcelle BC 893 : GEOLIS (3 200.00 € H.T.)
- Restauration du porche de l’Eglise : TARMAC PATRIMOINE (13 647.50 € H.T.)
- Acquisition potelets et fixations pour embases : KROMM (1 251.55 € H.T.)
- Mise en place armoire informatique transfert des lignes sur bandeau RJ45 Ecole F. Dolto : COLLARD-TARDIEU (2 135.00 € H.T.)
- Acquisition lave-linge professionnel Ecole F. Dolto : PRO & Cie (1 030.83 € H.T.)
- Etanchéité des lanterneaux du local communal Chemin des Frères Boyer : DEMARS-CREPET (2 935.00 € H.T.)
- Remise en état du godet du tractopelle : DEMARS-CREPET (3 650.00 € H.T.)

Suite à une remarque de Julie TARERAT, M le Maire insiste sur la nécessité de mener une négociation pour chaque tarif proposé par les fournisseurs.

**5. Décision Modificative Budgétaire N°2 : Budget Commune**

Adopté à l'unanimité.

**6. Subvention « Banquet des Classes en 1 » et subvention pour les « Banquets des Classes » à partir de l'année 2022**

Suite à la demande de l'Association « Banquet des Classes en 1 », Bruno DUFAURE DE CITRES propose d'attribuer une subvention de 300 € à cette association. Il vous est également proposé d'attribuer une subvention de 300 € pour tous les Banquets des Classes qui seront organisés à partir de l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

**7. Tarif droits de place du 01/01/2021 au 31/05/2021 inclus**

Le Conseil Municipal a délibéré, le 17 décembre 2020, pour fixer le tarif des droits de place à 1 € le ml à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Or, il s'avère que ce tarif n'a pu être mis en place qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Les encaissements des droits de place entre le 01/01/2021 et le 31/05/2021 ont été effectués avec l'ancien tarif de 0.70 € le ml.

Afin de régulariser cette situation, Emmanuel SALGADO propose de fixer le tarif des droits de place du 01/01/2021 au 31/05/2021 à 0.70 € le ml.

Adopté à l'unanimité.

**8. Tarifs encarts publicitaires Bulletin Municipal 2022**

Le Conseil Municipal a délibéré, le 19 novembre 2020, pour fixer les tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le Bulletin Municipal 2021 comme suit :

<b>Format de page</b>	<b>Tarif couleur entreprise et commerce St Didier</b>	<b>Tarif couleur entreprise et commerce extérieurs</b>
1 page	460 €	600 €
1/2 page	270 €	360 €
1/4page	150 €	200 €
1/8 page	90 €	125 €
1/16 page	50 €	75 €

François PAULLENARD propose de fixer les tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le Bulletin Municipal 2022 identiques à ceux du Bulletin Municipal 2021. Il explique le choix des élus de solliciter les entreprises une fois terminée la démarche identique effectuée par le GLAD pour financer le carnaval.

Adopté à la majorité (5 voix contre)

#### **9. Programme d'investissement en régie : fixation des tarifs horaires 2021**

Dominique DURRIEU propose de fixer les tarifs horaires 2021 pour le programme d'investissement en régie. Il propose une augmentation de 1 € pour compenser l'augmentation des tarifs des carburants.

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Astreintes hivernales 2021-2022 : Service Technique**

Dominique DURRIEU propose le fonctionnement suivant pour les astreintes du personnel du Service Technique pour l'hiver 2021-2022 (idem hiver 2020-2021) :

- Mise en place du vendredi 19/11/2021 au vendredi 04/03/2022, soit 15 semaines,
- Planning établi du vendredi 12 h 30 au vendredi suivant 12 h 30,
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 € + le lundi suivant l'astreinte récupéré en repos compensateur uniquement par le patrouilleur,
- Pour les semaines de Noël et du Jour de l'An : indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 205.75 €,
- Astreintes mises en place par équipe de 5 personnes (1 patrouilleur + 4 agents).

Adopté à l'unanimité.

#### **11. Augmentation de la partie CIA du RIFSEEP attribué aux employés communaux**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré pour les agents communaux comme suit :

- Par délibération en date du 11/01/2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les agents de la filière administrative et pour les ATSEM,
- Par délibération en date du 19/12/2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les agents de la filière technique (sauf pour les Techniciens Territoriaux).

Ce RIFSEEP est décomposé, sur la Commune, de deux parts :

- Une part liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) d'un montant annuel fixe de 960 € pour les agents à temps complet,
- Une part variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent : le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) d'un montant annuel minimum de 0 € et maximum de 540 € pour les agents à temps complet.

Comme prévu dans les délibérations initiales, une renégociation du régime indemnitaire est possible tous les quatre ans.

Après demande de M. le Maire pour une augmentation de 60 € de la partie Complément Indemnitaire Annuel (de 540 € à 600 €) pour les agents à temps complet,

Après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Loire en date du 26/10/2021 comme suit :

- Collège personnel : avis défavorable à la majorité (en raison du montant minimum égal à 0),
- Collège employeur : avis favorable à l'unanimité,

Emmanuel SALGADO propose d'augmenter la partie Complément Indemnitaire du RIFSEEP de 60 € pour les agents à temps complet à partir de 2021.

Adopté à l'unanimité.

## **12. Attribution chèques Cadhoc aux employés communaux**

Depuis 2012, il a été décidé d'attribuer un chèque Cadhoc à chaque employé communal d'un montant de 50 € pour les fêtes de fin d'année. En 2019, il a été décidé d'attribuer un chèque Cadhoc d'un montant de : 70 € aux agents titulaires, 70 € aux agents contractuels ayant un CDD de plus d'un an et 50 € aux agents contractuels ayant un CDD depuis plus de six mois. En 2020, il a été décidé d'attribuer un chèque Cadhoc d'un montant de 70 € à chaque employé communal (titulaire et contractuel).

Emmanuel SALGADO propose d'attribuer un chèque Cadhoc d'un montant de 70 € à chaque employé communal (titulaire et contractuel) pour les fêtes de fin d'année 2021. La remise du chèque sera l'occasion d'une rencontre entre élus et employés le 26 novembre.

Adopté à l'unanimité.

## **13. Modification de la convention de gestion du Snack-Bar de la Piscine pour l'été 2021**

Le Conseil Municipal a délibéré le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour confier la gestion du Snack-Bar de la Piscine à M. Sébastien COTTE.

La convention signée entre la Commune et M. Cotte prévoit :

- « Article 2 : Durée de la convention  
La convention est consentie pendant les dates d'ouverture de la piscine, soit du samedi 3 juillet 2021 au dimanche 29 août 2021 inclus (en période d'état d'urgence sanitaire, de Covid 19 et d'instructions gouvernementales ou préfectorales, les dates sont susceptibles d'évoluer). »
- « Article 3 : Montant du loyer  
La présente convention est consentie moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 1 500 € payable en deux fois : 750 € au 31/07/2021 et 750 € au 31/08/2021 au Centre des Finances Publiques de Saint-Didier en Velay.  
De plus, M. COTTE Sébastien devra payer la consommation d'électricité du Snack-Bar. » (en période d'état d'urgence sanitaire, de Covid 19 et d'instructions gouvernementales ou préfectorales, les prix pouvaient évoluer). »

Considérant l'état d'urgence sanitaire en raison de la Covid-19 et considérant la mise en place du pass sanitaire pour l'accès à la Piscine, M. COTTE a pris la décision de fermer prématurément le Snack-Bar de la Piscine. Il était ouvert du 3 au 25 juillet.

Bruno DUFAURE DE CITRES précise que la piscine a fait 5200 entrées cet été.

Il propose de modifier l'article 3 de la Convention et de demander le versement à M. COTTE d'une somme forfaitaire totale d'un montant de 350 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **14. Mission Contrôle Technique pour la Réhabilitation de la Halle : Avenant N°1**

Par décision en date du 03/04/2017, il a été décidé d'accepter la proposition de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour la mission de Contrôle Technique concernant la réhabilitation de la Halle comme suit :

- Montant estimé des travaux : 650 000.00 € H.T.
- Durée estimée des travaux : 8 mois

Il s'avère que les données de 2017 concernant le chantier ont évolué :

- Montant des travaux : 750 000.00 € H.T.
- Durée des travaux : 16 mois (du 04/11/2019 au 16/03/2020 et du 15/06/2020 au 30/06/2021). Sont décomptés : la période du premier confinement du 16/03/2020 au 05/06/2020 et le mois d'août 2020 pour la période de congés.

Soit une augmentation de 15 % de l'enveloppe des travaux et de 100 % de la durée.

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION propose un avenant à la convention initiale d'un montant de 2 368.00 € H.T. ramené à 2 360.00 € H.T. se décomposant comme suit :

- Augmentation des honoraires liée à l'augmentation du montant des travaux : 592.00 € H.T.
- Augmentation des honoraires liée à l'augmentation de la durée des travaux : 1 776.00 € H.T.

Emmanuel SALGADO propose d'accepter l'avenant N°1 de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION concernant la mission de Contrôle Technique pour la réhabilitation de la Halle pour un montant de 2 360.00 € H.T.

A la question de Sylvie MARCOUX sur la présence de flaques d'eau sous la Halle, Dominique DURRIEU informe le Conseil que les réserves n'ont pas été levées concernant ce problème mais que le carreleur est revenu reprendre son chantier pour y remédier.

Emmanuel SALGADO informe que le bâtiment sera inauguré au moment des vœux à la population.

Adopté à l'unanimité.

#### **15. Attribution du marché « Rénovation des portes (les 2 portes latérales et la porte principale) de l'Eglise »**

Suite à l'obtention d'une subvention de 10 615 € au titre des « Travaux sur un immeuble Monument Historique » par la DRAC pour les travaux de l'Eglise, il est nécessaire d'attribuer le marché concernant la rénovation des portes (les 2 portes latérales et la porte principale).

Un devis a été demandé à deux entreprises de menuiserie :

- DESIDERATA MENUISERIE AGENCEMENT (St Didier en Velay)
- MICKAEL MOREL MENUISERIE 3M (Rosières)

pour les travaux de rénovation des portes de l'Eglise.

Résultat de la consultation après négociation :

	<b>2 portes latérales</b>	<b>Porte principale</b>	<b>Total</b>
DESIDERATA MENUISERIE AGENCEMENT	7 750.00 € H.T.	14 385.00 € H.T.	22 135.00 € H.T.
MICKAEL MOREL MENUISERIE 3M	5 027.00 € H.T.	11 513.00 € H.T.	16 540.00 € H.T.

Emmanuel SALGADO propose d'attribuer le marché « Rénovation des portes (les 2 portes latérales et la porte principale) de l'Eglise » à MICKAEL MOREL MENUISERIE 3M pour un montant de 16 540 € H.T. (après négociation).

La négociation a porté sur 3 critères :

- Le délai imposé par la DRAC (travaux avant la fin de l'année)
- Les prescriptions techniques fournies par la DRAC
- Le prix.

Emmanuel SALGADO précise avoir rencontré les entreprises consultées. Seul Mickael Morel était en mesure de remplir le critère du délai. Il indique que 3M est une entreprise recommandée par le CAUE.

A la question de Frédéric LARGERON, M. Le Maire précise que le délai imposé par la DRAC a été indiqué au moment du versement de la subvention en juillet. Il indique que la DRAC reviendra contrôler que ses prescriptions techniques ont été respectées.

Adopté à la majorité (5 absentions)

#### **16. Modification de l'éclairage public du carrefour de la Mairie**

Emmanuel SALGADO propose d'accepter la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire concernant la modification de l'éclairage public du carrefour de la Mairie pour une participation de la Commune d'un montant de 1 585.23 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **17. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2022**

Emmanuel SALGADO propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2022.

Cette subvention permettra la rénovation du gymnase en 2022 : changement des menuiseries, pose de badges, rénovation toitures et façades (pour 266 300 € HT).

A la question de Frédéric LARGERON sur la pose possible de panneaux solaires, il évoque une étude à venir de la Communauté de Communes sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Julie TARERAT rappelle la possibilité de déposer 2 demandes de subvention, la deuxième pouvant être affectée au programme voirie. Emmanuel SALGADO répond que deux dossiers seront déposés au titre de la D.E.T.R. 2022 :

1. Rénovation du Complexe Sportif pour 266 300 € HT.
2. Programme Voirie 2022 pour 80 000 € H.T.

Adopté à l'unanimité

## **18. Questions diverses**

- Bruno DUFAURE DE CITRES précise que la Halle sera ouverte le 15 novembre pour les associations, après avis favorable de la commission de sécurité.
- Martine GINET évoque le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) lancé à l'échelle du PETR. Un diagnostic a été effectué par un bureau d'études, DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT. Le PCAET sera un document de planification sur la transition énergétique avec des objectifs chiffrés.
- Martine GINET fait le point sur le travail d'adressage. Une réunion publique sera organisée le 28 janvier 2022.
- Prochaine réunion de la Commission travaux portant sur le sens de circulation dans le centre bourg : mardi 11 janvier 2022.
- Prochaine réunion de la Commission école portant sur le forfait communal le mercredi 24 novembre 2021.
- Prochaine réunion de la Commission sociale le mercredi 17 novembre 2021.
- Prochaine réunion de la Commission Finances le jeudi 16 décembre 2021.
- Le Tour de France traversera la commune, des animations pourront être envisagées avec St Just Malmont et La Seauve.
- L'avenue Bois Lafayette/St Roch sera fermée à la circulation le 18 et 19 novembre pour réfection de chaussée.

M. Emmanuel SALGADO clôt la séance à 21h52

Le Maire,

E. SALGADO.